

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cap sur la Métropole

Vote par l'Assemblée Nationale du Projet de Loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain

Suite au vote par l'Assemblée Nationale du Projet de Loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, Olivier Carré, Député Maire d'Orléans, réagit :

« Orléans se réjouit du vote par l'Assemblée Nationale du projet de loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, ce jeudi 16 février 2017.

Cette étape est déterminante pour permettre à Orléans d'accéder au statut de Métropole. Un statut qui fera entrer la capitale de la région Centre Val de Loire dans le cercle des 22 territoires qui comptent en France et dans le monde.

Nous attendons désormais avec impatience la promulgation de la loi pour permettre aux communes de délibérer et au Premier Ministre de prendre le décret. »